



B1010-Direction générale des services-Projets innovants

**DECISION DU MAIRE N° d.2023.084****Aménagement du parking du Centre sportif Jean-Marc Fresnel et installation d'ombrières photovoltaïques.  
Demande de subvention de la Ville auprès du Conseil régional d'Ile-de-France****LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 26 ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu l'arrêté du Maire A.2023.234 du 3 février 2023 (5<sup>e</sup> actualisation) donnant délégation de fonctions et de signatures aux élus pour la mandature 2020-2026.

Parmi les nombreux leviers déployés sur le territoire pour répondre à l'urgence climatique (verdissement du réseau de chaleur, rénovation thermique des bâtiments, mise en place de solutions d'écomobilité...), la ville de Versailles a pris la décision de recouvrir le parking de son centre sportif Jean-Marc Fresnel d'ombrières photovoltaïques. En plus de protéger les véhicules et leurs usagers des intempéries et du soleil, cette initiative présente plusieurs avantages :

- participer à la production d'une énergie locale et renouvelable, afin de réduire l'impact environnemental du territoire,
- limiter l'impact visuel de la centrale grâce à son implantation sur une zone déjà urbanisée,
- permettre le raccordement éventuel de bornes électriques ; une implantation pertinente sur une aire de stationnement,
- apporter une réponse immédiate à l'urgence climatique grâce à un déploiement simple et rapide.

Le déploiement de cette centrale solaire nécessite un réaménagement du parc de stationnement afin de permettre son installation technique avec une requalification de l'accès piétons avec strate basse de grandes feuilles retenant l'humidité et une compensation des arbres abattus pour préserver la biodiversité limiter l'impact paysager sur l'espace public.

Selon l'étude de faisabilité menée par la société INDDIGO, les investissements nécessaires sont les suivants :

Modules fourniture et pose	76 000,00 €
Structure, système d'intégration	151 000,00 €
Onduleurs	16 000,00 €
Câblages, cheminements, Boitiers	19 000,00 €
Electricité et monitoring	12 000,00 €
Réseaux	50 000,00 €
Voiries et réseaux divers (VRD)	100 000,00 €
Espaces verts	22 000,00 €
<b>Coût Travaux € HT</b>	<b>446 000,00 €</b>
Raccordement au réseau	7 000,00 €
Aléas (5% Coût Travaux)	22 300,00 €
Maîtrise d'œuvre, Bureau de contrôle	26 000,00 €
<b>Coût total en € HT</b>	<b>501 300,00 €</b>

Dans le cadre de cette opération, la ville de Versailles peut obtenir un financement de la part du Conseil régional d'Ile-de-France via son appel à projets « Développement des énergies renouvelables électriques / Ombrières » à hauteur de 50% de l'investissement réalisé, plafonné à 300 000 €.

La Ville sollicite donc une aide auprès du Conseil régional d'Ile-de-France de 239 500 € sur les 501 300 € HT estimés (les aléas travaux ne sont pas des dépenses éligibles).

**DECIDE :**

- 1) de solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets « Développement des énergies renouvelables électriques / Ombrières », ainsi que tout autre organisme intéressé, afin d'obtenir les subventions afférentes à l'aménagement du parking du centre sportif Jean-Marc Fresnel et à l'installation d'ombrières photovoltaïques dont le coût est estimé à 501 300 € HT.

Le montant prévisionnel de la subvention est de 239 500 €.

- 2) de signer les dossiers de demande de subventions, les conventions à mettre en œuvre à venir, ainsi que tout document s'y rapportant.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*